



REGLEMENT SKI NORDIQUE

Mise à jour novembre 2011

ARTICLE 1: La participation aux compétitions, nationales et régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur de Groupe BPCE Sports. La compétition nationale est ouverte à tous les licencié(e)s répondant aux articles 4 et 5 du règlement intérieur de Groupe BPCE Sports.

ARTICLE 2: Le Challenge National se disputera selon le règlement officiel de la Fédération Française de Ski.

ARTICLE 3: Les dispositions ci-après viennent en complément du règlement officiel de la Fédération Française de Ski.

ARTICLE 4: Le contrôle technique des épreuves sera assuré par l'Ecole de Ski Français. A défaut, les capitaines d'équipes se réuniront pour désigner, soit par accord, soit par tirage au sort, des contrôleurs bénévoles.

ARTICLE 5: L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

ARTICLE 6: Tous les compétiteurs devront être présents sur le lieu de la compétition un quart d'heure avant l'heure fixée pour le début de l'épreuve.

ARTICLE 7: En cas de forfait délibéré, au cours du Challenge National, le compétiteur défaillant ne participera pas à la compétition l'année suivante et devra supporter les conséquences financières de son forfait.

ARTICLE 8: Les frais de contrôle seront supportés par l'ensemble des participants.

ARTICLE 9: Groupe BPCE Sports sera représentée au Challenge National, par un Délégué qui aura pour mission d'assister l'organisateur dans le contrôle des licences, les tirages au sort, la tenue des résultats, les classements. Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves. Il confiera, pour un an, le Challenge Groupe BPCE Sports à l'équipe Challenger.

ARTICLE 10: Le nombre de participants d'une même équipe pourra être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.

ARTICLE 11: Les courses seront disputées en cinq catégories:

- La catégorie « Seniors Dames » (- 40 ans).
- La catégorie « Vétérans Dames » (40 ans et plus).
- La catégorie « Seniors Hommes » (- 40 ans),
- La catégorie « Vétérans 1 Hommes » (40 – 49 ans)
- La catégorie « Vétérans 2 Hommes » (50 ans et plus)

ARTICLE 12: Pour chaque catégorie, il sera organisé:

- Un parcours libre de 5 à 10 kms pour la catégorie Dames.
- Un parcours libre de 10 à 15 kms pour les catégories Hommes.

ARTICLE 13: Dans chaque catégorie il sera établi un classement individuel et un classement par équipe. (Trois coureurs d'un même établissement). En « Vétérans Hommes », le classement par équipe regroupera les 2 catégories existantes.

ARTICLE 14: Dans chaque catégorie le Challenge National Groupe BPCE Sports sera attribué à l'équipe classée première du classement par équipe.

ARTICLE 15: Un challenge dénommé "Challenge Entreprise" sera attribué à l'Entreprise classée première par addition des places obtenues par leur premier classé dans chaque catégorie et dans chaque discipline ski alpin (slalom spécial, slalom géant), ski de fond et surf. En cas d'égalité, au total de l'addition des places, le challenge entreprise reviendra à l'entreprise qui aura enregistré le plus de premières places, ou à défaut et en cas de nouvelle égalité, le plus de 2èmes places, puis le plus de 3èmes places... et ainsi de suite jusqu'à obtention d'un résultat.

ARTICLE 16: Super Trophée Entreprise : Le résultat de ce challenge Groupe BPCE Sports par équipe sera pris en compte pour l'attribution du Super Trophée Entreprise. Selon la discipline, seront retenues toutes les catégories existantes récompensées par un Challenge (Homme, Femme, Senior, Vétéran).

CAHIER DES CHARGES PAR DISCIPLINE (SKI DE FOND):

Date du challenge : Prendre contact au préalable avec le secrétariat de Groupe BPCE Sports pour vérification de la non concurrence avec un autre challenge.

Durée : 3 jours

Dans le respect du déroulement des épreuves, nous préconisons :

Samedi matin : épreuve libre

S'assurer de la possibilité de gérer : Résultats individuels,
Résultats Challenge,
Résultat Challenge Entreprise.

Groupe BPCE Sports fournira les dossards au logo du Groupe. Un chèque de caution de 750€ sera demandé à l'organisateur. Il sera restitué contre la remise de la totalité des dossards.

Un balisage sera obligatoirement mis en place sur le circuit pour annoncer le kilométrage restant à parcourir.

Trophées par équipe : Outre le Challenge Groupe BPCE Sports qui est remis chaque année à l'équipe vainqueur par l'équipe vainqueur l'année précédente, les organisateurs devront au minimum prévoir 1 coupe pour chacune des 3 équipes formant le podium du challenge par équipe.